

## COMMUNICATION AUX REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant  
tech@ibr-ire.be

Notre référence  
DS/NH

Votre référence

Date  
15 septembre 2009

Chère Consœur,  
Cher Confrère,

**Concerne : Consultation publique sur le projet de norme relative à l'application des normes ISA en Belgique : délai de réponse**

Conformément à l'article 30 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession des réviseurs d'entreprises, coordonnée le 30 avril 2007, le Conseil de l'IRE a soumis le 6 juillet 2009 à la consultation publique jusqu'au 15 septembre 2009 son projet de norme relative à l'application des normes ISA en Belgique, que vous trouverez en annexe.

A la demande de plusieurs personnes, je proposerai au Conseil de l'IRE de prendre également en considération les commentaires obtenus jusqu'au 25 septembre 2009 y compris. Vous pouvez donc adresser vos commentaires à l'adresse suivante [tech@ibr-ire.be](mailto:tech@ibr-ire.be) ou par courrier à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (Rue d'Arenberg 13, 1000 Bruxelles) ou par télécopie au 02/512.78.86.

Ce document est également disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.ibr-ire.be>, rubrique « documentation », sous-rubrique « projet de normes ».

Sauf demande contraire de votre part, vos commentaires seront publiés sur le site internet de l'IRE.

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de ma plus haute considération.



Pierre R. BERGER

Annexe

*Projet de norme relative à l'application des normes ISA en Belgique*